

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COMMUNE
LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/090

RENOUVELLEMENT CONCESSION

7M3

GUIBAL Flavie  
Concessionnaire

LE MAIRE DU VIGAN

Vu la demande présentée par

Madame BARCELO Annie, Marcelle  
Le Moulin  
30120 AVEZE  
ayant-droit du concessionnaire

Et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille , Emplacement 7 M 3 Pleine-terre

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,  
Une concession pour une durée de de 15 années numéro de Plan 7M3  
A compter du 28 juillet 2024 et qui expirera le 27 juillet 2039  
de 2,00 m<sup>2</sup> environ, et de capacité de corps 3 places environ,

**Article 2 :** Cette concession est accordée à titre de :  
 renouvellement

**Article 3 :** La concession est accordée moyennant la somme totale de 300,00 euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à LE VIGAN, le 23 avril 2025

Exemplaire destiné au(x) :

Titulaire de la concession

Receveur Municipal

Archives de la Commune

Le Maire,  
Sylvie ARNAL



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Le Vigan. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.